

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

CE166.R7
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE166.R7

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 58^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

LA 166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD58/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 58^e Conseil directeur de OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, qui fait l'objet de l'annexe A du document CE166/3 ;

Ayant à l'esprit les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ainsi que l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur ;

Tenant compte des circonstances extraordinaires et sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD58/1) établi par la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain pour le 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.
2. De tenir le 58^e Conseil directeur de l'OPS, 72^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, par le biais d'une plateforme virtuelle et ce, les 28 et 29 septembre 2020.
3. Si la situation présentée par la pandémie de COVID-19 s'améliorait avant l'envoi des lettres de convocation, que le Conseil aura lieu selon son format traditionnel, du 28 septembre au 2 octobre 2020, et comprendra les rapports qui figurent à l'annexe B.

(Quatrième réunion, le 23 juin 2020)
